



Résiliation d'un mandat exclusif de vente

Par Visiteur

Bonjour Madame, Monsieur,
Voilà j'ai signée chez moi un mandat exclusif de vente chez GUY HOQUET le 20/11/2010 et pour des raisons imprévues, je ne souhaite plus vendre mon appartement et souhaite le conserver, nous sommes le 8/01/11 serait-il encore possible ? que dois je faire ? Merci pour votre réponse.

Par Visiteur

Chère madame,

Bonjour Madame, Monsieur,
Voilà j'ai signée chez moi un mandat exclusif de vente chez GUY HOQUET le 20/11/2010 et pour des raisons imprévues, je ne souhaite plus vendre mon appartement et souhaite le conserver, nous sommes le 8/01/11 serait-il encore possible ? que dois je faire ? Merci pour votre réponse.
Mme LEMKAK

La durée de votre contrat d'exclusivité est-elle bien de trois mois irrévocable?

Très cordialement.

Par Visiteur

Réponse à votre question : Oui, la durée du contrat d'exclusivité est bien de 3 mois irrevocable.

Par Visiteur

Chère madame,

Dans ce cas malheureusement, vous ne pouvez pas révoquer le mandat avant son terme, par lettre recommandée AR. Durant le temps qui reste à courir, vous pouvez tout à fait refuser une vente éventuelle mais si un acheteur se présente au prix figurant dans le mandat, et que vous refusez la vente, alors vous devrez verser à l'agence immobilière sa commission.

Très cordialement.